

RE: Lettre ouverte aux députés.

vendredi 3 novembre, 16:38

De : Patrice Perrot

A : djelloulidda@sfr.fr

Cc : Permanence Patrice PERROT

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu le courriel que vous avez souhaité m'adresser le 31 octobre dernier, par lequel vous avez souhaité relayer la lettre d'ouverture de la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et relatif au projet de loi de finances pour 2018 s'agissant du financement des hôpitaux et maternité de proximité.

S'agissant de l'évolution de la dépense d'assurance maladie, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie – ONDAM – est fixé à 2,3 %. Ce taux est supérieur à celui des trois années précédentes et permettra de consacrer 4,4 milliards d'euros supplémentaires à la couverture des soins.

Ce taux prend en compte des engagements déjà souscrits, dont la convention médicale signée en 2016 avec les professionnels libéraux.

L'évolution des ressources des établissements de santé sera pour sa part de 2,2 %, du fait de l'apport que constituera pour eux le relèvement de 2 euros du forfait journalier. Quatre cents millions d'euros seront dédiés à l'investissement immobilier et numérique et près de 600 millions seront consacrés à l'augmentation des dépenses de la liste en sus, liée à l'arrivée de nouvelles classes thérapeutiques innovantes. Plus de 200 millions d'euros de mesures nouvelles permettront de mettre en œuvre des actions indispensables dans le cadre de nos politiques publiques, par exemple celle visant à faciliter l'accès aux soins des populations précaires.

Enfin, le Fonds d'intervention régional – FIR – sera augmenté de 3,1 %, qui est le support d'une politique de transformation au plus près du terrain.

Un taux de 2,3 % reste un taux d'ONDAM exigeant qui invite poursuivre la réorganisation de notre offre de soins et à orienter toujours plus notre offre de santé vers la pertinence.

Cette recherche d'une meilleure pertinence passe par des économies, qui pour beaucoup relèvent d'une évolution de l'organisation ou encore de la politique d'achat selon des cibles réputées atteignables y compris par les professionnels de santé.

J'ajoute que le projet de loi de financement pour 2018 amorce la sortie progressive de la tarification à l'activité des hôpitaux, de façon à ne pas favoriser la politique du chiffre.

Ce projet de budget, qui s'inscrit globalement dans un objectif de réduction du déficit de la sécurité sociale dans l'objectif de consolider et de pérenniser le système de santé qui est le nôtre, marque une progression par rapport aux budgets précédents. Il augmente de 1,7 milliard le budget des hôpitaux. Il engage les évolutions voulues par le président de la République lors de la campagne présidentielle.

Croyez que pour ma part, je reste attentif à l'organisation des soins sur notre territoire, qui souffre d'un déficit d'attractivité pour les médecins libéraux comme hospitaliers et que je veillerai à ce que les dispositions offertes par ce projet de loi puissent se déployer sur le territoire avec le soutien et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du système de soins et de santé.